

CATHEDRALE NOTRE DAME PALAIS DE JUSTICE

CATHEDRALE NOTRE DAME



Il y a 20 siècles que l'on prie en ce lieu : temple gallo-romain, basilique chrétienne, église romane s'y sont succédé avant l'actuelle Notre-Dame.

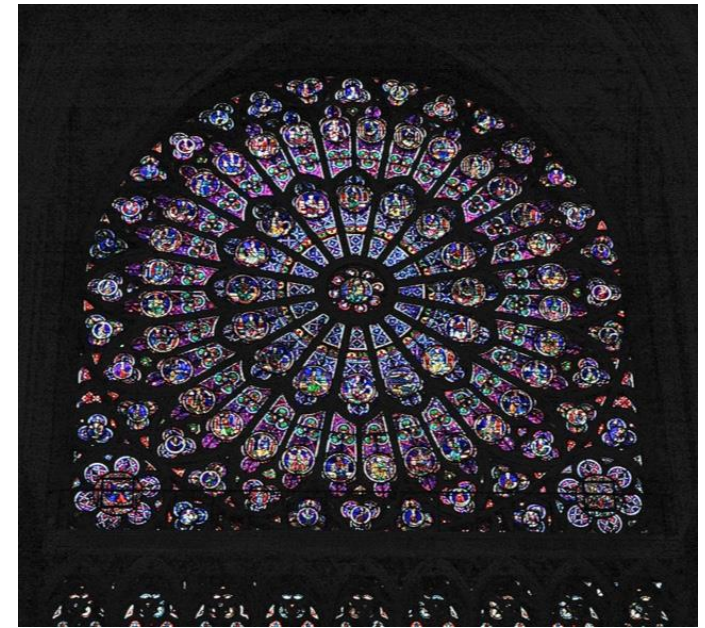
C'est Maurice de Sully qui, vers 1163, entame la construction de la cathédrale. Les travaux sont achevés vers 1300.

Quelques chiffres : Notre-Dame mesure 130 m de long, 48 m de large, 35 m de haut. Elle peut accueillir 6 500 personnes.

Notre-Dame est la dernière des grandes églises à tribunes et l'une des premières à arcs-boutants ; idée neuve, on les prolongea par un col destiné à rejeter les eaux pluviales loin des fondations : ce sont les premières gargouilles.







Bien avant d'être achevée, Notre-Dame est le théâtre de grands événements religieux et politiques. Ainsi, Saint-Louis dépose la Couronne d'Epines en 1239, en attendant la consécration de la Sainte-Chapelle. En 1302, Philippe le Bel y ouvre solennellement les premiers Etats Généraux du Royaume.

Puis les cérémonies vont s'y succéder : couronnement du jeune roi d'Angleterre Henri VI (1430) comme Roi de France, ouverture du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc (1455), couronnement de Marie Stuart ; curieux mariage entre Marguerite de Valois, seule dans le chœur, et le huguenot Henri de Navarre, qui a dû rester à la porte (1572) : il reconnaîtra plus tard que *"Paris vaut bien une messe"* et assistera dans le chœur à l'office d'action de grâces pour la reddition de la capitale. En 1687, Bossuet y prononce l'oraison funèbre du Grand Condé. Plus tard, les drapeaux ennemis conquis en Flandre par le Maréchal de Luxembourg lui valent le glorieux surnom de *"tapissier de Notre-Dame"*.

Durant la Révolution, les statues sont brisées et Notre-Dame devient Temple de la Raison puis de l'Etre Suprême ; toutes les cloches sont fondues, sauf le gros bourdon. Des réserves de fourrage et de vivres s'entassent sous les voûtes. Le 2 décembre 1804, la Cathédrale, recouverte de tentures pour masquer son délabrement, accueille le Pape Pie VII pour le Sacre de Napoléon, et, 7 ans plus tard s'y déroulent les cérémonies du baptême du Roi de Rome.

Notre-Dame, qui a échappé de peu aux destructions de la Commune et de la Libération de la capitale, est encore aujourd'hui le témoin des grandes heures de l'Histoire de Paris. Ainsi, le Te Deum du 26 août 1944, interrompu par un attentat contre le Général de Gaulle, l'émouvante messe de requiem à la mémoire de ce dernier (12 novembre 1970), le magnificat du 31 mai 1980, suivi de la messe solennelle sur le parvis célébrée par le Pape Jean-Paul II, ont réuni d'impressionnantes assemblées.

PALAIS DE JUSTICE

Le Palais de Justice est le seul monument qui rassemble les trois principales juridictions de l'ordre judiciaire : le Tribunal de Grande Instance (TGI), la Cour d'Appel et la Cour de Cassation. Cette dernière est compétente pour l'ensemble de la France. Le TGI de Paris et la Cour d'Appel de Paris, ont, comme leur intitulé le laisse entendre, une compétence territoriale limitée.

Au Palais de Justice de Paris, deux sites distincts sont dévolus aux deux composantes du Tribunal de Grande Instance, que sont le Tribunal Civil et le Tribunal Correctionnel.

La Cour d'Appel de Paris siège dans des locaux construits pour l'essentiel après l'incendie de la Commune de mai 1871. Contrairement au Tribunal et à la Cour de Cassation, elle ne présente aucune façade extérieure qui révèle sa présence.

La Cour d'Assises de Paris est chargée de juger les infractions les plus graves (viol, meurtre, terrorisme, crime contre l'humanité,...). Contrairement aux autres juridictions siégeant dans le Palais, la Cour d'Assises n'est pas exclusivement composée de magistrats professionnels.

La Cour de Cassation occupe le sommet de la hiérarchie judiciaire, mais elle ne doit pas être considérée pour autant comme un 3^e degré de juridiction ; elle ne juge pas l'affaire une nouvelle fois, mais examine si les règles de droit ont bien été respectées par la juridiction contre laquelle a été formé un pourvoi.

La Palais d'aujourd'hui est pour l'essentiel l'œuvre des hommes du Second Empire et de la III^e République. Ils l'ont conçu comme un immense théâtre aux scènes multiples, destiné à donner chaque jour des comédies et des tragédies judiciaires avec des acteurs et un public régulièrement renouvelés.

